

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

TRIMESTRIEL 1 € - N° CPPAP 0608 S 05498 ..... DÉCEMBRE 2007 • N°153

**“ Si pour gagner deux fois plus,  
il faut travailler deux fois plus,  
je ne vois pas où est le bénéfice. ”**

**Raymond Castans**





# Sommaire

- 2 ▶ BRÈVES
- 3 ▶ ÉDITORIAL
- 4 ▶ SANTÉ AU TRAVAIL :  
- NOTRE DÉMARCHÉ  
SYNDICALE...  
- SOUFFRANCE AU TRAVAIL
- 7 ▶ RETRAITÉS :  
- SOLIDARITÉ INTER-  
GÉNÉRATIONNELLE  
- CONGRÈS DE  
LA CGT-CULTURE  
- L'USR 62  
- FLAMBÉE DES PRIX
- 11 ▶ FORMATION  
PROFESSIONNELLE
- 13 ▶ LE SUP :  
DU RIFIFI DANS LE SUP
- 14 ▶ PUB MACIF
- 15 ▶ PUB GNP

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

## Dernière nouvelle : UNS CGT FJT communique

### NOUVELLE CLASSIFICATION/RÉMUNÉ- RATION : UNE PREMIÈRE VICTOIRE

Forte du rejet par 88 % des personnels des Foyers de Jeunes Travailleurs du nouveau système de classification / rémunération instauré par l'avenant n°14 du 30 mars 2007, l'UNS CGT FJT a saisi le Tribunal de Grande Instance (TGI) de Paris qui vient de rendre son verdict le 6 novembre 2007.

### DEUX ARTICLES DE L'AVENANT N° 14 SONT ANNULÉS

1. L'ARTICLE 3-2-4 permettait à l'employeur d'étaler sur deux années la majoration de salaire issue de l'écart de pesée (EP).

Désormais, les FJT qui appliquent et ceux qui vont appliquer cette nouvelle classification doivent payer intégralement aux salariés la majoration de salaire issue de l'écart de pesée, et ce, sans aucun étalement.

La CGT a toujours réclamé pendant les négociations le paiement intégral issu de l'écart de pesée sans étalement en soutenant que l'étalement est illécite. Puisqu'il permet à l'employeur de déroger au salaire minimum de la classification.

2. L'ARTICLE 3-5 instaurait une commission paritaire nationale de suivi dont les signataires avaient exclu la CGT.

Depuis le verdict du TGI cette commission dans sa composition actuelle n'a plus d'existence légale.

La CGT a toujours soutenu qu'en sa qualité d'adhérente à la Convention Collective Nationale des FJT, elle ne devait pas être exclue d'une instance paritaire.

En cautionnant une revendication patronale contraire au bon sens et à toute démocratie sociale, des syndicats de salariés entretiennent la division syndicale si chère aux employeurs et qui ne bénéficie pas aux salariés.

Cette première victoire est un tremplin pour poursuivre notre combat contre la régression sociale.

### DERNIÈRE MINUTE

Nous apprenons que la commission paritaire nationale de suivi de l'avenant 14 convoque le 15 novembre :

- ▶ les dirigeants d'associations,
- ▶ les délégués du personnel,
- ▶ les délégués syndicaux,
- ▶ les membres des commissions locales de transposition,

et ce, malgré le verdict d'un tribunal qui annule la composition actuelle de la commission paritaire de suivi.

La CGT condamne l'initiative de cette instance paritaire qui n'a pas pour attribution, ni pour rôle de se substituer aux syndicats patronaux et de salariés qui sont seuls habilités à informer leurs mandants respectifs.

Montreuil, le 12 novembre 2007

## Le Lien

Directeur de publication : Richard Béraud • N° CPPAP 0608 S 05498

Trimestriel 1€ • FERC-CGT - Case 544 - 93515 Montreuil Cedex

Conception/réalisation graphiques : Nathalie Bresson • Imprimerie : Rivet Presse Edition

## Le compte n'y est toujours pas

**C**es dernières semaines sont placées sur le terrain revendicatif. Si la question des retraites domine, les régimes spéciaux sont le premier chantier avant que le gouvernement ne s'attaque à nouveau au régime général et à celui des fonctionnaires, le pouvoir d'achat est aussi une préoccupation majeure de l'ensemble des salariés et des retraités.

Le rachat des heures de RTT, la multiplication des heures supplémentaires et leur défiscalisation, les quelques « mesurètes » annoncées sur le logement, la consommation... ne concernent qu'une maigre partie des salariés, oublient les retraités et ne font pas une politique de relance du pouvoir d'achat.

Sur l'ensemble de ces sujets le compte n'y est pas. L'ouverture promise de négociations dans ces domaines ne doit pas se faire sans la pression des salariés tant dans la Fonction publique que dans le secteur privé alors qu'à peine 15 % des entreprises mettent en œuvre les négociations annuelles obligatoires. C'est la démarche conduite par les fédérations des cheminots, de mines et énergie, des transports, en lien avec notre confédération dans le cadre de la remise en cause de leurs régimes spécifiques de retraite. Et, c'est bien ce triptyque : revendication, mobilisation, négociation, placé sous le contrôle des salariés au nom de la démocratie sociale qui a obligé le gouvernement à reculer.

La reprise des grèves dans les transports, les 12 et 13 décembre, montre s'il en était besoin qu'à

la CGT du moins, négociation ne rime pas avec reddition devant les oukases de Sarkozy.

C'est aussi la démarche conduite dans la Fonction publique, à l'initiative de la CGT sur les questions d'emploi et de rémunération, de missions et de défense du Service public et qui a abouti au succès de la journée du 20 novembre.

Un succès auquel notre fédération a largement

participé au regard des taux de grévistes dans nos secteurs. Un succès qui a contraint E. Woerth à ouvrir des négociations sur une partie seulement des revendications portées par les salariés, la question de l'emploi ayant été écartée.

Bien évidemment, tout n'a pas été réglé le 17 décembre et il y a nécessité de maintenir la pres-

sion sur le gouvernement. D'ores et déjà des actions sont prévues en janvier, mais d'ici là, nous avons à poursuivre notre travail d'information, de mobilisation des salariés.

Les revendications plus catégorielles, le « Bacpro » en trois ans, la loi LRU, le démantèlement des EPST, des CROUS peut-être, la tourmente dans laquelle est engagée la formation professionnelle... doivent nous y aider.

Pour autant, si nous voulons gagner sur nos revendications, nous n'échapperons pas à la nécessité de fédérer nos luttes. Nous devons donc, au sein de notre fédération qui unit autour de missions de services publics salariés du privé et salariés du public à l'image de ce que doit être un syndicalisme confédéré, nous emparer solidairement de l'ensemble de ces sujets. **▶ PAR RICHARD BÉRAUD**

« Tout n'a pas été réglé le 17 décembre et il y a nécessité de maintenir la pression sur le gouvernement »

éditorial

## Inscrire notre démarche syndicale au cœur du processus travail !

**DANS NOTRE DÉMARCHE SYNDICALE, développer l'action revendicative pour améliorer nos conditions de travail nous amène régulièrement à interroger le travail, les outils que nous pouvons utiliser pour le transformer, avec une question centrale : comment faire du travail un moyen d'expression de la démarche militante ?**



Bertrand de Lafargue



Comment introduire l'expérience syndicale dans le processus même de travail ?

### À PARTIR DE NOTRE MISSION

de formation, d'éducation, nous avons saisi l'opportunité du programme 2006-2007 de l'Agence de Bilbao qui est l'outil de la commission de Bruxelles, et qui oblige tout employeur à mettre en œuvre une politique de prévention des risques professionnels : « la promotion de la culture de prévention en santé et sécurité au travail auprès des jeunes travailleurs ». En étroite collaboration avec le secteur Travail de la confédération, nous avons construit un projet qui intègre ce programme – normalement obligatoire – les

réalités des jeunes travailleurs, la conception CGT relative au travail, à la santé et à la sécurité, ainsi que nos ambitions : celles de reconstruire des solidarités sur un lieu de travail, de casser l'isolement et le repli, de reconnecter l'activité travail à sa dimension création, de transgresser la division entre ceux qui l'exécutent et ceux qui le conçoivent, de mettre en valeur le travail réel pour le faire reconnaître.

Notre objectif de base a consisté à tenter de construire et développer une démarche collective de prévention, à partir de l'enseignement de jeunes de lycées professionnels et technologiques – futurs travailleurs – avec prolongements dans le milieu professionnel ; c'est-à-dire de réduire les risques auxquels ils sont fortement confrontés, de les rendre surtout acteurs de la prévention, de leur santé/sécurité dans le cadre de leur formation. En effet, notre pratique syndicale et professionnelle nous a convaincus qu'en matière de prévention des risques professionnels et de SST, on ne change rien sans les intéressés eux-mêmes !

*« Il n'y a pas deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit »*

Pour ce faire, nous avons d'abord institutionnalisé le projet, c'est-à-dire que nous l'avons proposé, défendu, soutenu auprès de l'administration scolaire. De projet CGT, nous sommes passés à projet d'établissement. Puis, nous avons fédéré un maximum d'acteurs – syndiqués et non syndiqués – en créant un comité de pilotage, au sein du lycée, afin d'assurer la réflexion, la prise de décision, la mise en œuvre, premier pas pour la reconstruction d'un collectif de travail. Nous avons élargi l'implication CGT (FERC, section syndicale d'établissement, comité régional...), sollicité le soutien des autres organisations syndicales, l'implication d'organismes de prévention, de médecins de santé publique, de structures intéressées (GRETA, CIO), d'employeurs. Des confédérations de salariés, affiliées à la CES, ont manifesté leur intérêt et souhaité être associées.

En un an, ce projet s'est développé, a connu diverses étapes, non sans difficultés : organisation d'un forum avec les jeunes, la DRTEFP (Direc-

tion régionale du Travail) et les partenaires sociaux dans le cadre de la semaine de sensibilisation de l'Agence. Puis, il est classé premier, par le ministère du Travail, devant celui du MEDEF, et soutenu par ce même ministère, devant les instances européennes.

Le 22 mars, une délégation CGT et d'établissement se rendait à Bilbao, à l'invitation de l'Agence, pour présenter les enjeux, le travail réalisé, les perspectives.

## Les jeunes au centre du projet

Par les diverses rencontres entre les mondes de l'éducation et du travail, les jeunes ont pu mesurer qu'ils avaient beaucoup à dire sur la prévention, acquis de nouvelles compétences. Pour nous, il était essentiel de leur permettre d'être acteurs. Nous avons ainsi voulu donner du sens au travail réalisé et apporter une plus-value à une réelle compréhension des enjeux. En effet, notre responsabilité consiste à sensibiliser, à promouvoir la prévention, à créer les conditions pour anticiper, pour que les jeunes puissent construire leurs propres marges de manœuvre, leurs choix et atteindre leurs objectifs, construire leur citoyenneté, leur vie.

De nombreuses actions ont été menées ou sont en cours de réalisation : élaboration de fiches pédagogiques, codification de risques à l'atelier, vidéos, constitution d'une banque de données, création d'un site prévention, intégration de fiches prévention dans les rapports de stage...

Nous avons d'autre part assuré la capitalisation et le transfert de l'expérience via l'apport de la psychologie du travail (Ginette Francequin), celle de la philosophie (Mohamed Sidi Barkat), pour appréhender les questions de la santé au travail comme un élément en excès sur la qualification ; de la prévention comme partie intégrante de la puissance créatrice du travail sur la santé, la

prévention en rapport intime avec la vie ; celle, enfin, de la mémoire, avec René Baratta, réalisateur, ergonomiste.

Aujourd'hui, l'ambition est d'asseoir une dynamique durable pour la santé et la sécurité des jeunes, dans le cadre de leur formation et dans les entreprises, de construire mais surtout de généraliser une démarche collective pour asseoir une culture de prévention des risques : du local au national, comme sur le plan européen (le projet est en cours).

À travers ce projet, la section syndicale, de fait, est devenue l'outil de construction d'une connaissance, celui d'une capacité d'action interprofessionnelle et intergénérationnelle pour transformer le réel en agissant sur et par le travail pour construire la santé, synonyme de bien être et d'épanouissement. Parce que, comme le disait René Char, « *il n'y a pas deux conduites avec la vie : ou on la rêve ou on l'accomplit* ». Ce projet est un pas de plus pour cet accomplissement. ■

### FERC Travail Santé

✓ *Les jeunes travailleurs ont 50% de plus de risques d'accidents que les autres travailleurs. En Europe, ce sont 430 décès et 714 000 accidents du travail par an.*

### PRÉSENCE CGT À BILBAO

#### CONFÉDÉRATION :

**Gilles SEITZ**, représentant des travailleurs français au Comité Consultatif Hygiène Sécurité du Travail de Luxembourg,

**Serge DUFOUR**, ex secteur travail/Émergences.

**FERC : Françoise LIGNIER**, enseignante de l'établissement, responsable du projet.

## Travailler plus pour gagner plus ?

Le MEDEF revendique le monopole de la création des richesses, en excluant ceux qui les produisent. C'est cette idéologie qui a guidé la campagne de Nicolas Sarkozy, notamment lorsqu'il a abordé la question du travail.

Le « travailler plus pour gagner plus » ne se cache pas du darwinisme social, et il s'agit de faire adhérer aux thèses du libéralisme, de prouver que la lutte des classes, c'est dépassé... Ainsi, nous aurions, salariés-employeurs, les mêmes intérêts !

Le « gagner plus » concerne évidemment les employeurs. « Le travailler plus » concerne les salariés qui devront accepter plus de contraintes, plus de flexibilité, plus de dégradation des conditions de travail et de vie. Celui qui ne supportera pas ces nouvelles règles sera seul responsable de sa différence, et à terme de son inemployabilité. Derrière ces effets d'annonce, il ne s'agit pas seulement de recul social mais de la mise en place d'un projet politique de société : la refondation sociale. Celui-ci passe par l'éclatement de la protection sociale, de l'assurance collective, par la flexibilité maximale du marché du travail, par l'adaptation aux stricts besoins immédiats de l'employeur. La régulation sociale sera aux mains des seuls partenaires sociaux avec mise sur la touche de l'État, et mise en concurrence des rapports sociaux. C'est sous cet angle qu'il nous faut appréhender ce qui est actuellement mené, qu'il s'agisse de politique de l'emploi, de refonte du Code du travail, de la médecine et de l'inspection du travail, des retraites...

### DANS CE CONTEXTE, LA QUESTION DU TRAVAIL EST CENTRALE !

Il nous faut mettre en lumière ses conditions : son intensification, la densification de sa charge qui accroît les effets de l'organisation du travail sur notre santé physique et mentale. Bref, sa pénibilité !

Parce que notre santé est un équilibre individuel, instable, à conquérir à chaque instant, poser avec force ce que nous vivons au travail, c'est nous donner la possibilité de reconquérir des marges de manœuvre, du temps et de la respiration. C'est donner un avenir à notre emploi, à nos salaires... ainsi qu'à ceux qui en sont privés. ■ FERC Travail Santé

# Souffrance au travail : quelle analyse ?

**DU TRAVAIL, NOUS CONNAISSONS CE QUI EST VISIBLE, LES ATTEINTES PHYSIQUES : les troubles musculo-squelettiques, les lombalgies, les maladies professionnelles...**

**NOUS AVONS MOINS L'HABITUDE** de l'invisible, les atteintes psychiques : dépressions, maladies somatiques, réactions caractérielles, troubles de mémoire, confusionnels, raisonnements absurdes, prise de somnifères...

Les signes sont pourtant nombreux pouvant aller jusqu'au « burn out », l'épuisement professionnel, le désintérêt complet pour le métier. Un très grand nombre de salariés disent cette

*Au nom de la rentabilité, de la concurrence, l'emploi est devenu la variable d'ajustement*

absence de sens de leur travail, ce sentiment de faire « n'importe quoi » qui aboutit à la perte d'identité, de dignité. Cette souffrance engendre une haine contenue qui se traduit souvent en conflits entre salariés. Tous les témoignages mettent en cause la dégradation des conditions de travail, l'organisation du travail ou plutôt sa désorganisation. Les salariés pointent les nouvelles méthodes de management au travers de la baisse des coûts, du sous-effectif, de la polyvalence. Ce choix délibéré de nouvelles méthodes de gestion libérale qui remonte aux années 80, s'organise autour d'une logique, à travers un vocabulaire pseudo progressiste (« réformes », « axes

de progrès », « travailler autrement »...) : faire plus et mieux avec moins de personnels afin de diminuer les dépenses de l'État, donc les charges des entreprises. Au nom de la rentabilité, de la concurrence, l'emploi est devenu la variable d'ajustement. L'humain n'a plus sa place mais sa souffrance est planifiée.

## L'action syndicale est essentielle

Elle transforme l'inexprimé en visible, l' inexplicable en rationnel, l'individuel en collectif.

La première tâche est bien d'écouter les salariés. Écouter, analyser, proposer. Ce qui est plus facile à dire qu'à faire dans un domaine qui touche au quotidien, au ressenti, à l'écart entre le travail prescrit et le travail réel. L'écoute doit se faire dans les réunions syndicales, les heures réglementaires du type heure mensuelle d'info syndicale, les permanences... Les propositions peuvent être formalisées

en revendications, dans les négociations annuelles sur les conditions de travail. Même si cela heurte parfois des situations acquises, le collectif de travail, au travers du syndicat, a intérêt à rendre visible le travail réel quitte à aller vers une définition écrite des fiches de service, de poste, de métier. Dans les conflits qui ne manqueront pas de surgir, utilisons tous les outils en notre possession et qui restent sous utilisés : CHS/CT, registres du CHS/CT, des dangers graves et imminents, des accidents, droit d'alerte et de retrait, DUE, commission de réforme, visite médicale professionnelle...

Les enjeux sont importants, pour les salariés comme pour l'organisation syndicale ! Si nous devons socialiser ces difficultés, nous pouvons aussi mettre en commun les témoignages, expériences, luttes, interrogations... N'hésitez pas à nous les communiquer ! ■

FERC Travail Santé

## TÉMOIGNAGE 30 ans de ma vie rayés, c'est comme si je n'existais plus !

Manuelle était cuisinière depuis 30 ans, un métier pénible qui a endommagé son corps (ex : port de meules de gruyère). D'où des troubles musculo-squelettiques et un verdict sans appel de plusieurs médecins : adaptation du poste de travail. Cela signifie qu'elle ne doit exercer que sa fonction de cuisinière, et être déchargée du rôle d'encadrement et de la grosse plonge. Le temps passe, mais rien ne bouge sur le lieu de travail. Elle appelle le médecin conseil du rectorat qui envoie un courrier à son administration. Celle-ci convoque

Manuelle et l'admoneste pour s'être plainte, mais un effort est fait : de nouveaux plats plus légers sont achetés, et l'organisation du travail est modifiée. Ce qui a des conséquences sur d'autres collègues sur qui retombe la grosse plonge et qui l'agressent verbalement. Jusqu'au jour où, à la suite d'une altercation plus violente, elle démissionne, et décide d'en finir en jetant sa voiture contre les rochers. Au dernier moment, l'image de sa petite fille l'en dissuade. Elle n'a pas été remplacée et aujourd'hui, dans son collège, on ouvre des boîtes de conserve !



# Solidarité intergénérationnelle et pouvoir d'achat

**SI VOUS ÊTES USAGER DES TRANSPORTS EN COMMUN FRANCILIENS, vous avez été accompagné tout au long des dernières semaines par une voix suave et impersonnelle (toujours féminine!) qui vous annonçait qu'« en raison d'un mouvement social, des perturbations sont à prévoir sur la ligne... ».**



**MAIS VOUS AUREZ SANS DOUTE** remarqué que cette voix vous est familière car, même en l'absence de « mouvement social », elle sollicite trop fréquemment votre attention pour vous signaler qu'« en raison d'un incident technique, des perturbations sont à prévoir sur la ligne... Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée ».

Des « perturbations » du trafic ferroviaire, métropolitain ou du RER sont donc indissociables de la vie quotidienne de l'usager (terme frappé d'obsolescence au bénéfice de celui de client) des transports en commun sur l'ensemble du ter-

ritoire, même si l'Île-de-France en demeure le lieu emblématique.

Mais si vous utilisez un moyen de transport individuel, des voix tout aussi compassionnelles portées par les radios ou les télévisions n'auront pas manqué de vous avertir que vous devez affronter des bouchons de plusieurs kilomètres, « en raison de mouvement social dans les transports ».

Chacun sait que par « mouvement social » il faut entendre « grève », mais à ce terme, trop agressif, on préfère désormais « la grogne ». La « grogne » des acteurs du mouvement revendicatif que paient les usagers en « galérant » comme les esclaves aux plus belles heures des romaines batailles navales !

Par contre chacun ne sait pas toujours que les grévistes sont des contribuables au même titre que les non grévistes : même ceux qui ne gagnent pas assez pour être imposables sur le revenu paient un impôt très lourd, proportionnellement à leurs revenus, par le biais de la TVA.

Tous les faiseurs patentés d'opinion dénoncent, avec l'ardeur convenant aux grandes causes humanitaires, les « privilèges » des retraités des

*« ... Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée »*

entreprises publiques relevant de régimes spéciaux : en avez-vous entendu un(e) seul(e) citant, pour justifier son propos, le montant de la retraite médiane des agents d'EDF, de la SNCF ou de la RATP ? ce serait pourtant instructif !

Et avez-vous entendu un(e) seul(e), parmi celles et ceux qui accusent les retraités de préparer la faillite des générations futures censées devoir rembourser la dette contractée de façon si irresponsable par leurs aînés, rappeler qu'à tous les âges de la vie chacun bénéficie de la solidarité intergénérationnelle ? Car les retraités et tous les gens âgés ont participé et participent à l'éducation et à la formation des jeunes pendant un temps heureusement de plus en plus long, par le biais de l'impôt. Tout cela ne serait qu'exercice de style n'encourant, au pire, que la raillerie, s'il ne s'agissait bel et bien d'une entreprise systématique de formatage de l'opinion publique.

Étonnons-nous qu'il reste encore un pourcentage certes non majoritaire, mais vraiment pas négligeable non plus, de

sondés pour exprimer leur soutien aux grévistes !

Les retraités, et les personnes âgées en général, sont les cibles privilégiées de ce langage manipulateur : les résultats électoraux majoritairement favorables à la droite parmi cette population ne sont certainement pas étrangers à cette inculcation indolore. ●●●

●●● Notre responsabilité, en tant que syndicalistes, n'est pas seulement de dénoncer les assertions mensongères ou fallacieuses, mais de les démonter. Pour cela nous n'avons comme moyens d'agir que l'écoute, l'information, l'argumentation de nos idées et de nos propositions en instaurant le débat.

Les quelques pages de ce numéro du *Lien* consacrées aux retraités de la FERC essaient de vous aider dans cette démarche: si nous abordons la question du pouvoir d'achat, c'est parce que c'est une préoccupation taraudante pour les salariés, actifs comme retraités. Nous avons parfois des succès bien au delà de nos rangs: l'INSEE ne reconnaît-il pas officiellement que l'indice des prix qu'il publie ne reflète pas l'évolution réelle des prix des services et produits correspondant aux dépenses contraintes des retraités et des personnes âgées? Nous l'écrivions il y a deux ans, démonstration chiffrée à l'appui! Reconnaissons avec modestie que nous avons eu beaucoup de partenaires dans cette démonstration.

D'autres motifs d'inquiétude doivent être relevés et se traduire en propositions d'action; la défense de la Sécurité sociale et la nécessité de mettre en évidence et de combattre la volonté patronale et gouvernementale d'instaurer une médecine à deux entrées, la première pour les riches et la seconde pour tous les autres dont nous faisons partie.

L'année 2007 n'est pas finie, pensez à recueillir encore des signatures contre l'imposition de nouvelles franchises.

Avec tous mes vœux pour que vous passiez des fêtes de fin d'année revigorantes! ■ **Françoise Raffini**  
Secrétaire générale de l'UFR

## Congrès de la CGT-Culture les retraités se font entendre

**ETRE À LA RETRAITE N'EST PAS UNE FIN, mais un départ vers une nouvelle vie, avec beaucoup de temps libre qu'il va falloir occuper avec moins de revenus.**

**POUR LES MILITANTS**, ce temps libre devrait être occupé, en partie, par le syndicalisme « retraités » qui a toujours un combat à mener. Les retraités, en participant aux manifestations, luttent pour défendre leurs droits et promouvoir le progrès social au bénéfice de tous. (...)

### Revendications spécifiques des retraités

- revalorisation du montant des retraites et des pensions,
- retour à l'indexation des pensions sur les salaires,
- augmentation des retraites et pensions de 200 € pour tous,
- alignement du minimum des pensions et des retraites sur le SMIC brut revalorisé (1500 € par mois pour la CGT)\*.

[...]

### Tous ensemble nous devons lutter pour :

- la suppression des remboursements, des franchises, de l'augmentation du forfait hospitalier.
- la reconquête et la défense des services publics de proximité,
- le développement des transports collectifs, des commerces de proximité,
- le développement de l'aide au logement,

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de rester syndiqués une

fois à la retraite car nos enfants et petits enfants ont besoin de nous pour conserver tous ces acquis sociaux.

D'autre part, si nous arrêtons de nous syndiquer, nous retirons des forces vives à notre syndicat qui verra ses effectifs diminuer au fil des années (rappelons qu'aujourd'hui les retraités représentent 20% de la population). [...]

La section des retraités de la CGT-Culture, qui a des représentants au sein de l'UFR, accueille tous les retraités qui le souhaitent, mais dans chaque syndicat de notre composante, il faut absolument créer des sections de retraités car plus nous serons nombreux, plus nous ferons avancer notre revendication pour le bien de tous. Ces sections devraient envoyer un délégué à la section des retraités de la CGT Culture qui les a représentés à l'UFR FERC. (...)

Les retraités en ont assez. En se battant pour leur retraite, ils se battent pour que vous puissiez avoir une retraite. Sensibilisez nos camarades retraités et futurs retraités pour qu'ils rejoignent nos rangs car nous sommes des militants à part entière. ■ **Danielle Bolle, secrétaire de la section des retraités de la CGT-Culture, membre de l'UFR-FERC.**

✓ \* Il s'agit du minimum de pension pour une carrière complète.



# L'activité syndicale des retraités : **l'USR 62**



Aria Nord

**AVEC DES MILITANTS D'ORIGINE SYNDICALE DIVERSE, l'USR 62 fait connaître la réalité de vie des retraités dans le Pas-de-Calais et mène la bataille des idées.**

## LE DERNIER LIEN D'OCTOBRE 2007

a tracé, dans ses grandes lignes, les responsabilités de l'UFR-FERC. Il insiste notamment auprès de ses syndiqués pour qu'ils se fassent connaître de la section des retraités de leurs départements respectifs, de leur USR (Union syndicale des retraités CGT).

En effet, l'USR regroupe, dans un département, les sections professionnelles d'entreprise – les sections de retraités toujours rattachés à leur syndicat d'origine – et les sections dites multiprofessionnelles regroupant le plus souvent sur la base de l'Union locale les retraités dont l'entreprise n'existe plus, dont le syndicat d'origine a disparu, qui ont changé de lieu d'habitation ou qui ont fait le choix de cette forme d'organisation.

Mais quelle que soit la forme de leur syndicalisation, professionnelle ou interprofessionnelle, cet engagement spécifique a toutes raisons d'être : les retraités, peut-

être encore, un peu plus que les autres, tous subissent les effets de la politique anti-sociale menée, notamment à partir du pouvoir d'achat avec la flambée des prix, l'emploi public avec les conséquences que l'on imagine sur les services de proximité.

## Le pouvoir d'achat

Les cadeaux faits aux riches ne vont pas relancer la consommation ; le nouveau pouvoir a tiré un trait sur les droits et les revendications des 13 millions de retraités (dernier haut fait concernant 780.000 foyers, les personnes âgées modestes de plus de 65 ans ne seront plus exonérées du coût de la redevance télé, 116 € par an), sur leur aspiration à une vie digne à domicile ou dans un établissement spécialisé. Parce que leur santé est forcément moins bonne que celle de la moyenne des Français, les retraités sont les plus nombreux à payer le désen-

gagement de l'État du secteur de la santé en raison de la franchise, des actes non remboursés, des hausses des tarifs des mutuelles quand on n'est plus dans une entreprise... Les pensions n'étant plus indexées sur les salaires mais sur les prix, les difficultés s'aggravent pour l'ensemble des retraités et encore plus pour les basses pensions, notamment les femmes qui ont, en règle générale, une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes. Sur 7 millions de pauvres dans notre pays, 1 million sont des retraités ; parmi la population des 60 ans et plus, 4 % sont au minimum vieillesse – 578 € par mois, moins que le seuil de pauvreté.

Cette situation, tous les retraités la subissent. Plutôt que de l'amertume, beaucoup d'entre eux expriment de la colère, du mécontentement : il est de la responsabilité de l'USR de leur proposer des initiatives.

Dans le Pas-de-Calais, comme ailleurs, la direction de l'USR s'est fixé d'articuler le revendicatif – les actions et la vie syndicale.

Dans la dernière période, l'activité a été particulièrement intense, à partir des deux thèmes les plus sensibles, pouvoir d'achat et santé.

## La continuité syndicale

Les tracts qui ont été distribués dans les quartiers et sur les marchés ont fourni nos explications, fait connaître nos propositions, appelé à la syndicalisation.

Dans le même temps, des pétitions anti-franchises étaient proposées à la signature de tous (actifs et retraités).



●●● Plus de 6.600 ont été recueillies (140.000 au niveau national) et des délégations les portaient en sous-préfectures, à la préfecture du Pas-de-Calais, à la préfecture de région avec l'USR 59. Dans le cadre de la semaine bleue, intersyndicalement, le 19 octobre, une manifestation régionale regroupait 500 participants (70 du Pas-de-Calais sur les 350 CGT).

### L'USR 62

Le dernier tract, en cours de distribution, met l'accent sur le niveau des pensions : « mettons la pression pour l'augmentation des pensions ». Les retraités sont aussi d'anciens salariés et des citoyens, aussi sont-ils intéressés par la situation faite aux actifs. Alors, chaque fois que c'est possible, ils participent aussi aux initiatives proposées par la CGT.

Avec un conseil départemental constitué de militants d'origines diverses, l'USR 62 veut faire connaître la réalité des conditions de vie des retraités du Pas-de-Calais ; elle veut mener la bataille d'idées envers cette population retraitée, qui est plus sensible à l'approche libérale ; elle s'appuie pour cela sur ses syndiqués actuels tout en interpellant les actifs retraitables dans les syndicats du département par un travail de coopération avec la direction de l'UD.

Faire progresser nos idées et nos propositions, amplifier le processus d'expression et de mobilisation pour avancer et gagner sur nos revendications, augmenter notre nombre de sections de retraités par continuité syndicale et notre nombre total de syndiqués retraités, voilà notre ambition. ■

**Danièle Carin, secrétaire générale de l'USR62**

## Flambée des prix

**LE POUVOIR D'ACHAT est l'une des préoccupations croissantes des Français. Selon un sondage CSA en novembre, il est devenu la principale attente des Français.**

**IL EXISTE TOUTEFOIS UN IMPORTANT DÉCALAGE** entre la perception de chacun sur l'évolution de son pouvoir d'achat et les statistiques officielles. Les ménages remettent en cause les indicateurs calculés par l'INSEE. Selon le CREDOC\*, l'INSEE donne des chiffres globaux moyens « qui ne signifient plus rien » alors que les gens regardent leur situation. C'est particulièrement vrai pour les retraités. Nous avons déjà montré en décembre 2005 dans le journal de l'UGFF Fonction publique spécial retraités que l'indexation des pensions sur les prix et non plus sur les salaires exclut les retraités du bénéfice de la croissance et que la référence à l'évolution de l'indice INSEE est particulièrement mal adaptée pour mesurer celle de la consommation des retraités liée à la structure de leurs dépenses. L'augmentation importante des produits de première nécessité (nourriture, logement, énergie, transports, santé...) est un facteur d'inégalité qui pénalise de nombreux retraités.

### Quelques variations de prix au cours des 12 derniers mois (INSEE)

<b>PRODUITS ALIMENTAIRES</b>	+ 2,3 %	Légumes + 4,8 % Pain + 2,0 % Fruits + 6,3 % Viande + 2,0 %
<b>LOGEMENT (EAU,GAZ,ÉLECTRICITÉ)</b>	+ 3,2 %	Assurances + 4,5 % Loyer + 3,2 % Ordures ménagères + 5,9 %
<b>TRANSPORTS</b>	+ 4,0 %	Véhicule personnel + 5,6 % Carburant + 8,2 %
<b>PROTECTION SOCIALE SANTÉ</b>	+ 2,8 %	Médecin + 2,6 % Dentiste + 0,8 % Médicaments - 1,3 % (génériques) <b>attention aux franchises en 2008 !</b>
<b>HÔTELLERIE, RESTAURATION</b>	+ 2,8 %	Hébergement + 4,3 % Cantine + 2,4 % Café + 2,4 %
<b>HABILLEMENT ET CHAUSSURES</b>	+ 0,7 %	Vêtements + 0,6 % et ses nettoyages + 1,4 % Chaussures et réparation + 1,2 %
<b>LOISIRS ET CULTURE</b>	- 1,6 %	Voyages - 3,5 % Livres + 1,4 % Entretien animaux domestiques + 2,5 % Informatique - 13,9 % Photos - 3,5 %

L'INSEE vient de déclarer en novembre 2007 : l'inflation rebondit à 2 % en rythme annuel ! Suite au rapport en septembre 2007 de la Commission des Comptes de la Sécurité sociale, la revalorisation des pensions et retraites a été fixée à 1,1 % au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (inflation estimée à 1,6 % pour 2008 et un rattrapage de 0,5 %, car l'inflation de 1,8 % calculée au début 2007 était surestimée. Elle vient d'être revue à la baisse et fixée à 1,3 % !). En clair, les retraités ont eu un trop perçu de 0,5 % pendant toute l'année 2007 ! On mesure l'ampleur du mensonge si on se réfère aux derniers chiffres officiels. Les retraités ont donc toutes les raisons de participer à toutes les manifestations pour la défense de leur pouvoir d'achat et de réclamer une hausse significative au 1<sup>er</sup> janvier 2008. ■ **Alice Bernet, secrétaire à l'organisation UFR**

✓\* Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie.

# L'AFPA et le GRETA : des outils publics d'avenir

**L'AFPA EST UN OUTIL SOCIAL.** Elle se trouve aujourd'hui à un moment crucial de son histoire. Des décisions déterminantes pour son avenir vont ou sont en train d'être prises. Comment réagir dans de telles circonstances ?

**QUE L'ON SOIT SALARIÉ,** cadre hiérarchique ou syndicaliste, la question se pose à chacun. Pour sa part et en tant qu'organisation syndicale, la CGT n'a pas l'intention d'abdiquer, ni de faire la politique de l'autruche. Elle compte bien continuer à assumer ses responsabilités et dans l'immédiat, à exercer avec les salariés son devoir de vigilance. C'est notamment le cas quand des responsables de premier plan font des déclarations jetant le trouble et contribuant à obscurcir un peu plus une situation déjà difficile. Et quand le directeur général de l'AFPA refuse d'apporter les éclaircissements nécessaires.

## Des questions essentielles

Fin avril, le directeur général de l'ANPE, M. Charpy, était interrogé par des sénateurs sur le projet de fusion ANPE-UNEDIC.

À cette occasion, il annonçait son souhait de voir « rattacher à la structure fusionnée les 2000 personnes qui s'occupent de l'Oriente-ment » au sein de l'AFPA.

Au-delà des personnels directement concernés (le chiffre de 2000 personnes déborde largement le seul cadre des effectifs de l'Oriente-ment), cette intervention pose une question de fond pour l'AFPA.

Que va devenir ce qui constitue jusqu'à présent, pour le plus grand bien des usagers, un même service

global de la formation, de l'orientation et de la certification ?

Le 29 juin, se tenait l'Assemblée générale de l'AFPA (qui constitue la « gouvernance » de l'Association et où sont représentés à part égale les représentants des pouvoirs publics, des organisations patronales et des confédérations syndicales).

A la fin de la réunion, le président de l'AFPA, M. Pilliard, annonçait « des aléas budgétaires ».

Précisant qu'à son avis, « il ne peut pas en être autrement » et qu'« il faut faire preuve de réalisme », il laissait clairement entendre qu'il envisageait une baisse de la voilure de l'AFPA.

## L'utilité sociale et économique de l'AFPA confirmée

La direction générale vient d'ailleurs de présenter un bilan d'activité et un bilan financier 2006 qui le confirment.

Que ça plaise ou non à certains, le résultat affiché dans ces rapports est sans ambiguïté ; l'AFPA améliore sa performance sociale :

- **Accès à l'emploi à l'issue du stage.** L'an dernier, 70,1 % des stagiaires ont accédé à un emploi contre 67,3 % en 2005 ;
- **Qualité de l'emploi trouvé.** 27,1 % de ces stagiaires ont trouvé un CDI contre 25,1 % en 2005.

Résultat d'autant plus significatif que dans le même temps le recours au travail précaire augmentait dans le pays ;

- **Accès à une qualification reconnue.** 80,8 % de taux de réussite au titre professionnel pour les stagiaires suivant une formation qualifiante, soit + 4,9 % par rapport à 2005 !

## Utilité sociale ou rentabilité financière ?

L'AFPA améliore donc sa performance sociale et économique, malgré les très fortes pressions de son environnement. Et malgré, en interne, l'acharnement de la direction générale à rendre les conditions de travail chaque jour un peu plus difficiles.

Le directeur général a présenté au CCE ses choix stratégiques pour l'avenir. D'une part, il a indiqué que « l'élément fondamental du positionnement de l'AFPA était la référence à l'intérêt général » et que le « service public » devait être préservé. Mais d'autre part, il a demandé à l'AFPA de basculer vers un pilotage national seulement axé sur la recherche de la seule rentabilité financière.

*LA CGT compte bien exercer avec les salariés son devoir de vigilance*

## Les propositions de la CGT AFPA

La CGT est convaincue que l'AFPA est un outil d'avenir pour ses usagers et ses bénéficiaires. Cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, SUD et CFTC) sont intervenues le 29 juin auprès de l'Assemblée générale de l'AFPA pour exiger que l'État (qui sait faire appel à l'AFPA quand il a besoin d'elle pour réaliser ses projets) garantisse le maintien de son engagement financier. ●●●





AFPA, GRETA :  
privatisation!



Jakub Suku/AFP

●●● Comme en décembre, cette exigence a reçu le soutien de l'ensemble des confédérations syndicales présentes à l'AG, rejointes pour l'occasion par les organisations d'employeurs.

*Pour pouvoir  
construire un grand  
Service public de  
la formation, il y a  
nécessité de péren-  
niser et de sécuriser  
les emplois*

C'est aussi ce qui a conduit la CGT à formuler les exigences suivantes dans le cadre de la négociation ouverte sur la GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois des compétences) :

- Un plan de recrutement de salariés en CDI permettant à l'AFPA de s'adapter aux évolutions de son environnement. La santé financière de l'AFPA et le départ en retraite prévisible de nombreux salariés dans les prochaines années constituent une occasion unique que la direction doit saisir. Un tel plan nécessite une renégociation de la grille salariale afin d'embaucher durablement des professionnels de qualité ;
- La reconnaissance des qualifications acquises : nous demandons que la possibilité soit ouverte aux salariés de l'AFPA de bénéficier d'une validation des acquis de la formation comme de l'expérience,

bien entendu adossée à une prise en compte des titres professionnels dans la grille de classification ;

- Une mobilité géographique ou professionnelle à l'initiative du salarié ;

- Des référentiels métiers et compétences, la construction de filières professionnelles pour tous les salariés et, donc des parcours, titres et équivalences rendant possible l'existence de telles filières ;

- Des dispositions permettant le « maintien de l'employabilité » des salariés, conformément à l'article L.930-1 du Code du travail : « L'employeur a obligation d'assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail. Il veille au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations. »

- Enfin, la CGT estime que les évolutions récentes font émerger une exigence incontournable : un plan de titularisation des salariés en contrats précaires.

## Le GRETA

Les choix budgétaires de fusion des GRETA nous interpelle également sur le devenir de la formation continue publique. Au travers

de cette politique, au service de quels besoins veut-on répondre ? Au service de qui ou de quoi sont prises ces décisions ? Comment dans ce cadre, construire un grand service public pour l'emploi (SPE) au service des territoires et garantir l'égalité d'accès à tous les usagers ? Enfin, comment mettre en œuvre une véritable complémentarité entre les missions de service public des GRETA et de l'AFPA sans les positionner au sein d'un marché concurrentiel ?

## Qui va financer ?

Les conseils régionaux assurent une part importante du financement des GRETA. Pendant ce temps, les dépenses de l'État et des entreprises s'affaiblissent. Faut-il lier cet affaiblissement avec la baisse d'activité des GRETA ? Si tel était le cas, cela irait à l'inverse de la volonté affichée d'une évaluation des qualifications des populations pour répondre aux défis démographiques et aux enjeux liés aux mutations professionnelles.

Qui va soutenir financièrement demain l'outil GRETA alors que les collectivités, suite au processus de la décentralisation, doivent financer de plus en plus de missions qui étaient auparavant de la responsabilité de l'État ?

## Quel intérêt pour les usagers et le personnel ?

La fusion des établissements du GRETA s'inscrit dans une seule logique comptable. Il y aura donc éloignement des lieux de décision et d'accessibilité pour les usagers souhaitant s'engager dans un parcours de formation. N'a-t-on pas tiré les leçons des rapprochements faits dans le passé ? A-t-on observé un développement de l'offre ainsi

que du nombre de stagiaires ? Quelles ont été les conséquences sur le nombre des emplois ? La fusion actuelle est déjà utilisée pour justifier des licenciements. C'est le cas en particulier au CIBC de Tourcoing (centre institutionnel de bilans de compétences). Ce manque de considération pour les personnels n'est que le reflet de la précarité et de l'insécurité permanente des personnels en charge de la formation professionnelle.

### Quelle formation demain ?

Pour pouvoir construire un grand Service public de la formation, qui réponde aux besoins de qualification de la population et aux évolutions économiques et sociales, il y a nécessité de pérenniser et de sécuriser les emplois. Avant de poursuivre les « évolutions » des GRETA, il est indispensable de réaliser un bilan sur les besoins des populations et des acteurs économiques et territoriaux concernés par l'offre de formation des GRETA. La logique qui prévaut actuellement, à savoir le développement des formations courtes au détriment de formations longues et diplômantes, ne peut être la seule réponse à ces besoins.

Au sein des régions, la FERC-CGT revendique la création d'un grand Service public de l'information, de l'orientation, de la formation, de la certification et de l'emploi dont la mission serait de répondre à l'ensemble des besoins sociaux et économiques. L'AFPA et les GRETA pourraient être les piliers de Service public qui associerait l'ensemble des organismes publics et privés. Notre complémentarité doit aboutir à la satisfaction de nos usagers ainsi que de nos commanditaires. ■

## Du Rififi dans le Sup

**DÉCIDÉMENT, DÈS QUE LE GOUVERNEMENT nous concocte une loi réformant l'Enseignement supérieur, le paysage revendicatif national est traversé par des luttes massives et durables !**



Mychèle Darnau/AFP

**RAPPELEZ-VOUS, EN 2003,** nos luttes contre le projet de loi de modernisation des universités qui accroissait l'autonomie des universités au détriment de la cohérence nationale, se sont déroulées sur fond de manifestations et de grève contre la réforme des retraites.

Aujourd'hui, ce sont les régimes spéciaux puis le pouvoir d'achat dans la Fonction publique qui ont fait les gros titres et mobilisé des centaines de milliers de personnes.

Il est vrai que la situation des fonctionnaires, et plus globalement celle de la Fonction publique toute entière, inquiète une grande majorité des personnels. Les salaires sont toujours aussi bas et le refus du gouvernement de mener des négociations salariales ne laisse pas augurer d'une évolution favorable.

Les effectifs sont drastiquement diminués (1 poste supprimé sur 3 départs à la retraite) pour faire des économies sur le budget public et, du coup, ravager le service rendu au public, notamment dans l'Éducation nationale.

La pauvreté gagne comme jamais dans notre pays, pourtant l'un des plus riches de la planète et touche aujourd'hui des salariés réguliers, y compris même des fonctionnaires.

Dans la politique menée depuis l'élection de Nicolas Sarkozy, nous pouvons constater une fièvre de réformer qui touche tous les secteurs de la vie économique : il leur faut aller vite et démanteler systématiquement tout ce qui protège et garantit les salariés pour amasser toujours plus de profits pour quelques uns. ●●●

## Personnels ITRF : votez et faites voter CGT

**LE VOTE POUR ÉLIRE LES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE RECHERCHE ET FORMATION DANS LES COMMISSIONS PARITAIRES NATIONALES ET ACADÉMIQUES, AURA LIEU LE 29 JANVIER 2008.**

Il est primordial d'informer les collègues sur l'importance de ces élections qui désignent les élus pour défendre leurs dossiers et assurent le bon fonctionnement des commissions d'avancement face à l'administration.

C'est en faisant voter massivement pour nos candidats que nous permettrons à la FERC-SUP de tenir toute sa place dans ces instances et d'infléchir les décisions.

D'autre part, notre représentativité dépend des résultats de ce scrutin avec, en particulier, l'attribution des décharges de service qui nous permettent de faire fonctionner l'organisation syndicale.

Il faut tout faire pour assurer une participation importante de nos collègues à cette élection et informer largement sur les modalités de vote et sur le calendrier des opérations électorales.

C'est en faisant un travail militant dès la rentrée de janvier pour informer et débattre avec les collègues que nous pourrons convaincre que le vote CGT est incontournable pour une bonne défense des personnels. Le jour du scrutin, aucune voix ne devra manquer.

**VOTE PAR CORRESPONDANCE :  
SUR DEMANDE DE L'INTÉRESSÉ,  
À PARTIR DU 4 DÉCEMBRE 2007**

**LE BULLETIN DEVRA ARRIVER  
AVANT LE 29 JANVIER 2008.**

●●● La loi « LRU » pour les universités n'échappe pas à cette règle et, si malgré nos efforts nous n'avons pas pu empêcher sa promulgation en août dernier, la rage commence à gagner les étudiants. Ainsi que nous le disions dans *Le Lien* d'octobre 2007, les dispositions de cette loi nous font craindre le pire : des universités autonomes, concurrentielles, financées par le privé, gouvernées comme des entreprises et libres de décider elles-mêmes de leurs droits d'inscription. Dans ce contexte libéral, le cadre national des diplômes ne serait plus garanti ni la gestion nationale des personnels et de leurs carrières. Le président d'université, tel un potentat local, sera libre de gérer ses personnels comme bon lui semblera, avec les outils que lui prévoit la loi : recrutements de contractuels, fixation et modulation des primes au mérite, définition des services, etc. Même les recrutements devront se faire avec un comité de sélection locale.

Ce présidentialisme s'appuiera sur des conseils d'université très resserrés dans lesquels la représentation des personnels BIATOS et des étudiants sera considérablement réduite, au profit des représentants du monde économique.

Est-ce là ce que nous pouvons souhaiter pour le Service public ? D'ailleurs, combien de temps encore l'Enseignement supérieur pourra-t-il se targuer d'être un Service public ?

Les étudiants ont finalement compris que cette université qu'on nous construisait n'était pas celle de l'égalité de traitement, de la gratuité, de la qualité pour tous et

de la réussite ; ils se sont mis en mouvement et l'UNEF a fini par mettre son poids dans la balance. Dès la rentrée de la Toussaint, les amphithéâtres se sont remplis et les assemblées générales ont mobilisé de très nombreux jeunes, inquiets pour leur avenir et conscients de leurs convergences avec les salariés en lutte, en particulier les personnels de l'Enseignement supérieur mobilisés pour le pouvoir d'achat et l'emploi.

La réaction des présidents d'université ne s'est pas fait attendre : ils ont pratiqué le « lock out », la fermeture administrative des établissements, une arme vieille comme le syndicalisme, pour couper court au mouvement.

Belle preuve, s'il en était besoin, qu'ils se placent résolument du côté du pouvoir, et entendent bien mettre en œuvre la loi « LRU », sans aucun état d'âme.

Pour ce qui concerne la FERC-SUP, toutes nos expressions et nos réactions vont dans le même sens : obtenir l'abrogation de cette loi et de ses mesures libérales, et conforter une conception de l'Enseignement supérieur comme un service public authentiquement orienté vers la réussite, la gratuité, l'égalité devant la diplomation et l'ouverture aux jeunes de tous les horizons. Cette conception implique un investissement social conséquent, au plan du budget et au plan de l'emploi.

Comme le disait notre tract d'appel au 20 novembre, « **L'éducation, l'instruction de notre jeunesse valent bien que la société y mette le prix** ».



*Une bonne complémentaire santé,  
c'est important pour la famille,  
surtout avec l'arrivée d'un nouvel enfant.  
A la Macif, tous les bébés sont assurés  
gratuitement pendant toute l'année  
qui suit leur naissance.*



**LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE**

